

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 21 octobre 2025

Cosy n°2025_DEL060

Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Xavier TESTARD (délégué suppléant de Alain MORINIÈRE, Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Pierre BROSSÉLIER (Loire-Layon-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Christophe POT (Baugeois Vallées), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

Ont donné pouvoir

Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°2025_DEL020 du 25 mars 2025 ;

Vu le vote du budget primitif du budget principal du Siéml pour l'année 2025, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL009 du 25 mars 2025 et modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL_032 du 24 juin 2025 et par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025_DEL058 du 21 octobre 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe IRVE du Siéml approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025_DEL058 du 21 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Siéml et au budget annexe IRVE pour 2025, les opérations mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes :
 - travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) (annexe 1) ;
 - travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo ;
 - protection (projets nouveaux et modifiés) (annexe 3) ;
 - maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :

- travaux en faveur de la trame sombre (annexe 4) ;
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 5) ;
 - travaux liés aux vols de câbles (annexe 6) ;
 - dépannages des réseaux d'éclairage public du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 (annexe 7) ;
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
 - installations (projets nouveaux et modifiés) (annexe 8).

Étant précisé que :

- les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2025, chapitres 23 « travaux en cours » et 13 « subventions d'équipement ».
- les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe IRVE 2025, chapitres 23 « travaux en cours » et 13 « subventions d'équipement ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35